

# ARTICLE

## RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES & PROTECTION SOCIALE / ENTREPRISES : QUE FAIRE EN 2020?



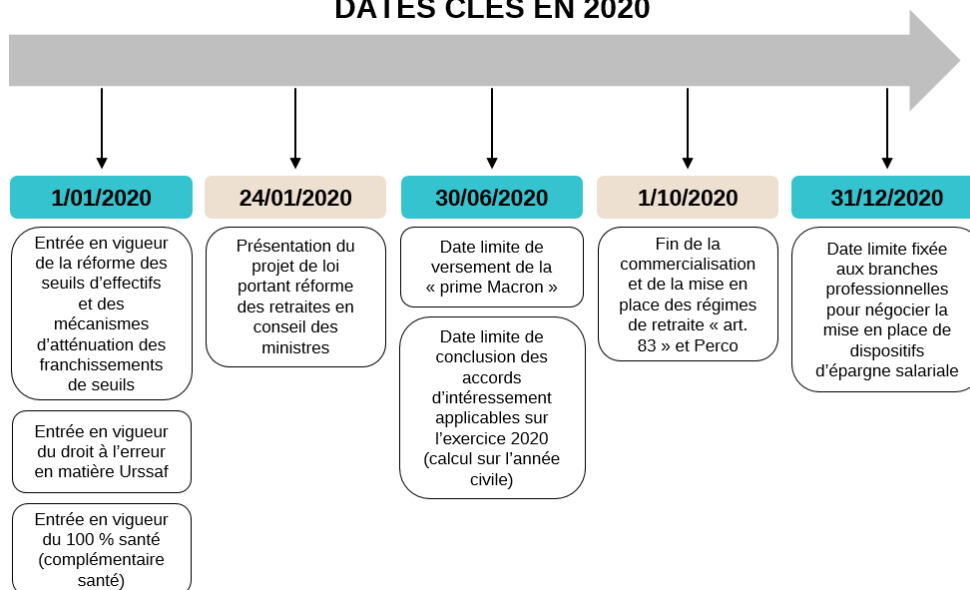
Droit du travail et de la protection sociale | 07/01/20 | Boris Léone-Robin

L'actualité de l'année 2019 en matière de rémunérations individuelles et collectives & protection sociale complémentaire a été chargée. Difficile dans ce contexte pour les entreprises d'appréhender les actions à mettre en œuvre pour 2020. Quelques repères ci-après pour y voir plus clair.

### CHIFFRES CLES

<b>3.428 €</b> Plafond mensuel de la sécurité sociale pour 2020	<b>10 €</b> Contribution sur les CDD d'usage en vigueur depuis le 1er janvier 2020	<b>10 €</b> Forfait mensuel exonéré de charges sociales sans justificatifs pour un salarié en télétravail (1 journée par semaine)	<b>1.000 €</b> Limite d'exonération de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (« Prime Macron »)
--	---	--	---

### DATES CLÉS EN 2020



### A SUIVRE EN 2020

- Mise en place d'un **Plan d'épargne retraite (PER)** ou transformation de régimes existants en PER
- Fermeture et transformation éventuelle des **régimes de retraite supplémentaire** à prestations définies (« art. 39 ») en régime L. 137-11-2 ou dispositif alternatif
- Révision de la politique de remboursements de **frais professionnels** (suite à des assouplissements récents par l'Urssaf en matière notamment de télétravail ou d'installations sportives en entreprise)
- Mises à jour éventuelles des actes de droit du travail formalisant les régimes de **frais de santé** et suivi de la mise en application de la réforme dite du « 100 % santé »
- Suite des négociations sur l'**encadrement** suite à la fusion Agirc/Arrco et ses éventuelles incidences sur le « 1,50 Tranche 1 »
- Préparation des prochaines Assemblées Générales sur les **rémunérations des dirigeants (notamment sur les retraites supplémentaires)**

### VOS CONTACTS

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous inscrire à notre petit-déjeuner d'actualité du 16 janvier 2020 sur notre site internet [www.august-debouzy.com](http://www.august-debouzy.com) et à nous contacter



**Isabelle HADOUX-VALLIER**  
AVOCAT COUNSEL  
ihadouxvallier@august-debouzy.com



**Boris LEONE-ROBIN**  
AVOCAT SENIOR  
bleonerobin@august-debouzy.com

